



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

---

## **Avis de Sollicitation à Manifestations d'Interet N°001/ASMI/COMIFAC/SPM/03-2025 pour la mobilisation d'un cabinet chargé de l'évaluation et l'actualisation du Programme d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Désertification et la Dégradation des terres en Afrique Centrale (PASR-LCD).**

### **1. Contexte et justification :**

#### **I.1. Contexte**

Depuis plusieurs décennies, la planète entière est en proie à une dégradation accélérée des ressources en terres du fait des variations climatiques, de la sécheresse et des différentes pressions exercées par l'homme pour améliorer son bien-être. Ce phénomène entraîne en même temps des conséquences dévastatrices sur les moyens de subsistance des populations locales. Mais les impacts de la désertification vont bien au-delà. La déforestation qui affecte les forêts, principaux réservoirs de carbone de notre planète, modifie les cycles de l'eau et accentue le réchauffement climatique. L'Afrique centrale fait partie d'une des régions au monde les plus affectées par ce fléau qui devient un sujet de préoccupation mondiale.

Face à ces enjeux, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), une organisation intergouvernementale a été instituée en 2005 par le "Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Outre sa mission d'orienter, d'harmoniser et de suivre les politiques forestières et environnementales en Afrique centrale, la COMIFAC assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 et veille également à la mise en application des conventions internationales et des initiatives de développement forestier et de l'environnement en Afrique centrale.

C'est ainsi qu'en juin 2007, la COMIFAC s'est dotée d'un programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR-LCD), lequel a été élaboré en collaboration avec la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) avec l'appui catalyseur du Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), le soutien financier de la Coopération Technique Allemande (GIZ) et le soutien technique du Secrétariat de la CNULD. Ce PASR-LCD est aligné au Plan-cadre stratégique décennal (2008-2018) de la CNULD.

Ce document venait à point nommé pour répondre aux exigences de la CNULD, notamment en son article 11 qui stipule que « les pays touchés Parties se consultent et coopèrent pour élaborer, selon qu'il convient, conformément aux annexes pertinentes concernant la mise en œuvre au niveau régional, des programmes d'action sous-régionaux ou régionaux en vue d'harmoniser, de compléter et de rendre plus efficaces les programmes d'action nationaux (PAN) ».

#### **I.2. Justification**

La problématique de la lutte contre la désertification constitue une des priorités du Plan de convergence sous-régional de la COMIFAC adopté en février 2005 et révisé en 2014 pour la période décennale 2015-2025 et qui consacre un de ses axes prioritaires à la lutte contre les effets du changement climatique et la désertification.

C'est dans le cadre dudit Plan de convergence que la COMIFAC s'est attelée avec l'appui de ses partenaires à mettre en œuvre le PASR-LCD visant à développer et/ou renforcer la coopération sous-régionale en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles partagées et de contribuer au développement durable des pays d'Afrique centrale à travers les actions qui concourent à la réduction de la dégradation des sols et la désertification.

Près de deux décennies après son élaboration (2007-2025), de nouveaux enjeux et des thématiques nouvelles ont émergé et sont devenus des grands sujets de priorités mondiales, régionales et nationales. Il s'agit notamment de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), la lutte contre la sécheresse, les mécanismes de financement en matière de résilience face à la sécheresse, le Défi de Bonn sur la restauration, l'Initiative AFR 100, la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, etc.

Lors de la treizième conférence des Parties (COP13) à Ordos (Chine), les Parties ont adopté le nouveau Cadre Stratégique Décennal (2018-2030) le 15 septembre 2017. La COP 13 a invité les Etats parties et les organisations intergouvernementales à procéder à l'actualisation de leurs PAN et PASR-LCD afin de les aligner sur ce nouveau cadre programmatique de la CNULD.

Au regard de tout ce qui précède, il convient d'apprécier les performances de la mise en œuvre du PASR-LCD. Il s'agira notamment de faire le point sur le niveau des réalisations effectuées depuis 2007, d'évaluer les performances de la mise en œuvre du Plan et de recenser les difficultés rencontrées par les acteurs, en vue des recommandations pertinentes.

De même, la prise en compte des initiatives nouvelles ainsi que les nouveaux sujets de priorités à divers niveaux (mondial, régional et national) s'avère indispensable car, il s'agira d'apporter des ajustements au PASR-LCD et à son cadre de planification afin de l'arrimer aux standards mondiaux d'une part, et aux mutations en cours en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres d'autre part.

C'est dans cette optique que les présents termes de référence sont élaborés en vue de spécifier les objectifs et résultats attendus.

## **2. Objectif de la mission :**

Le principal objectif de la consultation est d'évaluer et d'actualiser le PASR-LCD afin de l'aligner au nouveau cadre décennal (2018-2030) de la CNULD.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

### **❖ S'agissant de l'évaluation finale du PASR-LCD**

- Recenser les réalisations et les résultats obtenus, qui se rapportent aux actions planifiées dans le PASR-LCD ;
- Dresser un état des lieux synthétique des plans et stratégies nationales des États et des principaux acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ;
- Évaluer la performance (effectivité, efficacité, efficience durabilité, pertinence, impacts) de la mise en œuvre du PASR-LCD ;
- Évaluer le degré d'alignement et d'harmonisation entre les partenaires techniques et financiers et autres parties prenantes pour la mise en œuvre du PASR-LCD selon les cibles du cadre stratégique 2018-2030 de la CCD;
- Identifier les principales contraintes, difficultés, bonnes pratiques et leçons tirées liées à la mise en œuvre du PASR-LCD ;
- Estimer les ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du PASR-LCD;

- Apprécier le degré d'appropriation du PASR-LCD par les principales parties prenantes (au niveau international et national) avec un accent sur les pays membres ;
- Décrire les principales évolutions contextuelles à prendre en compte dans l'élaboration du prochain PASR-LCD ;
- Formuler des recommandations concrètes relatives à l'élaboration du futur PASR-LCD.

❖ **S'agissant de l'actualisation du PASR-LCD**

- Recenser de façon participative les thèmes prioritaires émergents, jugés pertinents pour la sous-région et en cohérence avec les priorités nationales, sous-régionales et internationales en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres;
- Proposer les problématiques (manifestations, causes et conséquences) de la dégradation des terres et la désertification en Afrique centrale ;
- Proposer les nouveaux domaines d'intervention prioritaires, les objectifs, les actions sous-régionales, les indicateurs de performance et les idées de projets;
- Mettre en cohérence le PASR-LCD 2 avec les priorités nationales (PAN, Plan sècheresse, etc.);
- Proposer la structure institutionnelle (organes) de suivi de la mise en œuvre du PASR-LCD 2;
- Finaliser le PASR-LCD actualisé en présentant pour chaque domaine et sous-domaine retenu une chaîne de résultats et des éléments d'orientation stratégique;
- Proposer le mécanisme de suivi-évaluation du PASR-LCD;
- Proposer la stratégie de mobilisation des ressources financières;

### 3. Résultats attendus :

Les résultats attendus au terme de la consultation sont :

❖ **S'agissant de l'évaluation finale du PASR-LCD**

- Un panorama sur le bilan des réalisations, des résultats obtenus, une estimation des ressources financières mobilisées et la description des difficultés et des bonnes pratiques, des contraintes et leçons tirées liées à la mise en œuvre du PASR-LCD sont disponibles ;
- Une synthèse concernant l'appropriation du PASR-LCD par les principales parties prenantes (internationales et nationales) avec un accent sur les pays membres est disponible ;
- Le niveau de performance des activités du PASR-LCD et leurs impacts sont évalués ;
- Le niveau d'alignement et d'harmonisation des activités menées par les partenaires selon les cibles du Cadre stratégique 2018-2030 de la CCD est établi ;
- Des recommandations d'actions à mener ou de mesures à entreprendre sont proposées pour le prochain PASR-LCD ;
- Des thématiques pertinentes à prendre en compte dans le futur PASR-LCD sont proposées et commentées;
- Le degré d'appropriation du PASR-LCD par les principales parties prenantes (au niveau international et national) avec un accent sur les pays membres défini;

❖ **S'agissant de l'actualisation du PASR-LCD**

- Une revue des thématiques prioritaires et émergentes en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres de la sous-région établie de manière participative est disponible ;
- Des problématiques (manifestations, causes et conséquences) de la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale sont proposées;
- Les nouveaux domaines d'intervention prioritaires, les objectifs et les actions sous-régionales, les indicateurs de performance et les idées de projets sont proposés;



- Le PASR-LCD 2 est mis en cohérence avec les priorités nationales (PAN, Plan sécheresse, etc.);
- Une structure institutionnelle (organes) de suivi de la mise en œuvre du PASR-LCD 2 est proposée;
- Une synthèse des propositions d'amélioration du PASR-LCD par les panels d'acteurs et partenaires œuvrant dans la lutte contre la désertification tenant compte des priorités nationales est disponible ;
- Le draft du PASR-LCD actualisé rédigé aux standards internationaux et présentant pour chaque domaine et sous-domaine retenu une chaîne de résultats et des éléments d'orientation stratégique est proposé;
- Le mécanisme de suivi-évaluation du PASR-LCD 2 est proposé;
- La stratégie de mobilisation des financements du PASR-LCD 2 est élaborée.

#### 4. Les produits attendus

##### ❖ S'agissant de l'évaluation :

- Démarche méthodologique pour l'évaluation du PASR-LCD
- 01 Rapport d'évaluation sous-régional du PASR-LCD
- Projet d'orientation pour l'élaboration PASR-LCD 2
- Proposition des thèmes pertinents et commentés pour le futur PASR-LCD.

##### ❖ S'agissant de l'actualisation :

- Démarche méthodologique pour l'actualisation du PASR-LCD
- Structure du PASR-LCD actualisée
- Première version (draft) du PASR-LCD actualisée
- PASR-LCD actualisée consolidée
- Chaîne de résultats et d'indicateurs du PASR-LDC
- 01 stratégie de mobilisation des financements du PASR-LDC

#### 5. Missions

Sous la supervision du Secrétaire Exécutif Adjoint, Coordonnateur Technique de la COMIFAC, et en étroite collaboration avec le comité ad hoc chargé de la supervision du processus, le Cabinet aura pour missions de :

- Finaliser la méthodologie complète de l'évaluation et l'actualisation du PASR-LCD ;
- Conduire l'évaluation de la version actuelle du PASR-LCD sur sa forme et sa structure, ainsi que sur son utilisation réelle par les différentes parties prenantes ;
- Collecter les données pertinentes relatives à l'évaluation du PASR-LCD d'une part, et aux mutations dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres d'autre part ;
- Elaborer le rapport d'évaluation du PASR-LCD et la note de politique (Policy brief) sur les résultats du PASR-LCD ;
- Effectuer les analyses d'écart et proposer des recommandations pour le prochain PASR-LCD ;
- Animer une réunion technique de mise en cohérence de la démarche méthodologique et de cadrage pour l'actualisation du PASR-LCD ;
- Appuyer, sur des points clé, les consultations en vue d'évaluer l'appropriation du PASR-LCD, et de recenser les thèmes prioritaires émergents en cohérence avec les priorités nationales, sous-régionales et mondiales en matière lutte contre la désertification et la dégradation des terres ;
- Animer les débats par panels d'acteurs à l'échelle de la sous-région pour recueillir les propositions d'amélioration du PASR-LCD ;
- Faire une synthèse analytique des informations recueillies en vue de leur prise en compte dans le PASR-LCD ;

- Proposer une chaîne de résultats par domaine du PASR-LCD, ressortant les activités au niveau régional, les indicateurs de performance, les idées de projets, les indicateurs de résultats et objectifs chiffrés, les résultats attendus et les coûts indicatifs ;
- Finaliser le document du PASR-LCD amendé lors de l'atelier de validation sous régional en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

## 6. Profil

Le Cabinet/ONG doit disposer d'une expertise nécessaire dans le domaine de la planification, l'évaluation et la gestion. Et devra en outre disposer du personnel clé suivant :

**Un Expert Sénior Chef de mission :** diplôme universitaire (bacc + 5) dans l'un des domaines suivants : gestion des ressources naturelles et de l'environnement, lutte contre la désertification, planification, évaluation et gestion de projets et de plans d'actions ;

- Une expérience avérée d'au moins 7 ans dans des projets et programmes liés à l'environnement, la gestion durable et la lutte contre la désertification, dont au moins 3 ans sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de politiques, stratégies et plans, avec une expérience des approches régionales et des processus multi-acteurs.;
- Une bonne connaissance des plans d'actions de lutte contre la désertification, des plans sécheresse, des enjeux mondiaux en matière de lutte contre la désertification, la Neutralité en matière de Dégradation des terres, etc. des pays de la sous-région;
- Une grande capacité d'analyse des problèmes, synthèse, et orientation stratégique ;
- Une excellente maîtrise de langue française et de très bonnes capacités rédactionnelles, la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol et du portugais (les autres langues officielles de la COMIFAC) sera un atout ;
- Une bonne connaissance de la COMIFAC, de son Plan de Convergence et des institutions partenaires (CEEAC, CICOS, CBLT, CEBEVIRHA, etc.) ;
- Une grande capacité de synthèse.

**Un Expert financier junior :** Diplôme universitaire (bacc+5) dans le domaine des finances et de la mobilisation des ressources ;

- Une expérience avérée d'au moins 3 ans dans l'élaboration des budgets des plans d'actions en environnement ou la lutte contre la désertification et la mobilisation des ressources;
- Une bonne connaissance des outils financiers et de la planification budgétaire ;
- Une grande capacité de synthèse

## 7. Lieu et durée de la mission

La durée du mandat du Cabinet est de soixante (60) jours au total étalés sur cinq mois. Il entre en vigueur dès la signature d'un contrat avec la COMIFAC.

## 8. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- a) Une note de présentation du cabinet ;
- b) Les références pour des prestations similaires.

9. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC invite les cabinets/ONG éligibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus. Les Consultants intéressés devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

10. Les Consultants seront shortlistés selon la méthode du « moindre cout (SMC) » Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures ouvrables entre neuf (09) heures et quinze (15) heures.
11. Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais, doivent être directement déposées à l'adresse indiquée ci-dessous par simple courrier en cinq (05) exemplaires, au plus tard 14 jours à partir de la date de publication du présent avis et devront comporter la mention suivante « **Avis de Sollicitation à Manifestations d'Interet N°001/ASMI/COMIFAC/SPM/03-2025 pour la mobilisation d'un cabinet charge de l'évaluation et l'actualisation du Programme d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Désertification et la Dégradation des terres en Afrique Centrale (PASR-LCD)** ».
12. Les manifestations d'intérêt seront déposées sous plis fermés au siège de la COMIFAC sis à dragage, nouveau centre administratif, derrière le centre de production des passeports, ou envoyées par mail aux adresses suivantes : [Recrutement@comifac.org](mailto:Recrutement@comifac.org) avec en copie [comifac@comifac.org](mailto:comifac@comifac.org) et [ndongkiki@gmail.com](mailto:ndongkiki@gmail.com)

Fait à Yaoundé le, 14 avril 2025

**Le Secrétaire Exécutif**



Dr Herve Marie MAIDOU